

Influenza aviaire : vaccination obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2023



La campagne de vaccination débute officiellement au 1er octobre 2023, et concernera tous les canards des élevages commerciaux (Barbarie, mulard, Pékin) du territoire métropolitain, à l'exception de la Corse. Tous les canards mis en place à partir du 20 septembre 2023, seront concernés par la vaccination. En complément, et afin de sécuriser la filière palmipède à foie gras, les canetons mis en place en ZRD (Zones à Risque de Diffusion) et ZRP (Zones à Risque Particulier) entre le 10 et le 20 septembre 2023, seront également vaccinés.

Afin de faire le point sur la mise en œuvre de la vaccination IAHP, La Chambre d'agriculture de Dordogne convie les professionnels des filières palmipèdes à foie gras, et à rôtir, à des réunions d'informations et d'échanges. La présentation assurée par les représentants de la DDETSPP de Dordogne, permettra d'aborder notamment les thématiques suivantes :

- le cadre réglementaire autorisant la vaccination,
- la mise en œuvre opérationnelle en élevage,
- les modalités de traçabilité et de surveillance des animaux vaccinés.

Les vétérinaires d'élevage seront également présents afin d'échanger sur l'organisation des chantiers de vaccination. A ce titre, nous vous rappelons que les éleveurs de canards doivent impérativement avoir désigné un vétérinaire sanitaire (CERFA 15983*01 – Désignation du vétérinaire sanitaire par le détenteur d'animaux).

La Chambre d'agriculture propose trois dates et lieux de rencontre aux producteurs avicoles :

- Mardi 3 octobre, de 10h à 12h30, à Lanouaille, Salle du Conseil
- Lundi 9 octobre, de 14h à 16h30, à Lamonzie-Montastruc, Salle des Fêtes
- Mardi 10 octobre, de 14h à 16h30, à Marcillac Saint-Quentin, Salle des Fêtes

Pour toute information, merci de nous contacter au 05.53.45.47.50

Remarque : A quelques jours du début de la première campagne de vaccination dans les élevages de canards, le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire a édité un flyer présentant les 10 informations essentielles de la vaccination. En complément, les autorités ont récemment publié des fiches explicatives afin de transmettre par thématique, les informations nécessaires à la compréhension du plan de vaccination.

Des fiches sont également disponibles au téléchargement > <https://dordogne.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/iahp-vaccination-obligatoire-des-le-1er-octobre/>

Contact Presse

Amandine LEGROS
05 53 45 19 04 / 06 33 70 02 17
amandine.legros@dordogne.chambagri.fr
dordogne.chambre-agriculture.fr

